



UNION DES COMORES

.....



Cour Suprême
Section des Comptes

RAPPORT D'EXECUTION DE LA LOI DES FINANCES 2022

Section des Comptes
[Octobre 2023]

Table des matières

I. Cadre Général	3
A. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2022	4
B. LES PRIORITES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2022.....	4
PARTIE I : LES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET 2022	6
PARTIE II : LES RECETTES	8
I. Comparaison entre les prévisions des recettes de la LFR 2021, de la LFI 2022 et de la LFR 2022.	8
II. Comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes internes	9
A. Comparaisons entre prévisions et réalisation des recettes fiscales	10
B. Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales	12
C. Comparaison des prévisions des recettes exceptionnelles.....	14
III. Evolution des recettes internes 2021-2022.....	15
A. Evolution des recettes fiscales.....	15
B. Evolution des recettes non fiscales.....	19
C. Situation des allègements fiscaux.....	21
1. Exonérations fiscales	21
2. Dégrèvements fiscaux	21
IV. Les recettes externes.....	23
A. Les dons des institutions internationales	23
B. Dons des gouvernements étrangers	23
C. Autres dons et legs	23
PARTIE III : LES DEPENSES	24
A. Les dépenses ordinaires.....	24
1. Comparaison entre les prévisions des dépenses de la LFR 2021, de la LFI 2022 et de la LFR 2022	24
2. Evolution des dépenses exécutées	25
3. Comparaison entre prévision et exécution des dépenses	28
4. Affectation de la de la RAU	31

5. Réquisitions	32
A. Les dépenses en capital	33
PARTIE IV : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	0
A. les modifications des crédits.....	0
B. La situation des virements et transferts	0
2.1. Situation des virements d'une nature e à un autre.	1
1.2. Situation des transferts de credit d'un ministere à un autre ministere.	2
C. Constats et observations généraux.....	2
Conclusions	3

I. Cadre Général

L'article 96 de la constitution du 30/10/2018 dispose que : « la Cour Suprême est la plus haute juridiction de l'Union en matière judiciaire, administrative, constitutionnelle, électorale et des comptes ».

Le contrôle par la Section des Comptes de la Cour Suprême de l'exécution des lois de finances s'inscrit dans le cadre de l'assistance que la Section des Comptes doit apporter au Parlement et au Gouvernement conformément à l'article 281 de la loi organique N°23-012/AU du 27 juin 2023, abrogeant et remplaçant l'**ordonnance N° 19 -003/ PR**, sur la Cour Suprême.

Cette assistance se traduit notamment par l'élaboration d'un rapport sur l'exécution des lois de finances visant à permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion de s opérations financières de l'Etat et au ministre chargé des finances de prendre les mesures qui s'imposent au vu des observations et conclusions de la Section des Comptes.

Ce contrôle consiste à déterminer et à analyser les résultats des opérations financières de l'Etat et à en examiner la régularité et la sincérité, étant entendue que les opérations financières de l'Etat comprennent toutes les opérations du budget général, des budgets annexes, et des opérations de trésorerie.

Dans ce cadre, la Section des Comptes doit, en application de l'article 281 de la loi organique relative à la Cour Suprême, élaborer ledit rapport ainsi que la Déclaration générale de conformité.

L'article 370 alinéa 3 de la loi organique N°23-012/AU, Abrogeant et remplaçant l'Ordonnance N°19-003/PR, relative à la Cour Suprême fixe une des missions permanentes de la Section des Comptes selon laquelle « La Section des comptes établit annuellement un rapport sur l'exécution des lois de finances accompagnant la déclaration générale de conformité aussi bien pour l'Union que les îles. Ce rapport est déposé sur le bureau de l'Assemblée de l'Union en même temps que le projet de loi de règlement ».

Tous les gestionnaires du budget, comptables et ordonnateurs, sont concernés.

La Section des Comptes contrôle également l'exécution de la loi de finances et les budgets des Iles comme le stipule l'article 75 de la loi portant opération financière de l'Etat (LOFE).

A. CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2022

La loi de finances 2022 est élaborée dans un contexte économique propice à la lumière du plan Comores émergent à l'horizon 2030 constituant le point de départ de la mise en œuvre du plan de développement intérimaire (PDI) et de lutte contre le chômage dans un large processus inclusif et participatif.

Le pays s'engage à travers le gouvernement à améliorer la transparence de la Gestion des Finances Publiques à travers un dispositif de renforcement des capacités des parties prenantes ainsi que le système d'information d'une part et à lutter contre la corruption par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires nouvellement adoptées à travers les mécanismes opérationnels pragmatiques accés sur la prévention d'autre part.

B. LES PRIORITES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2022.

Le Projet de Loi de Finances 2022 a comme priorité de secouer les obstacles précédents en traduisant la volonté énorme affichée par le gouvernement sur le plan de développement intérimaire tels que :

Orientations fixées pour l'Année 2022	Objectifs identifiés
Promouvoir un système de santé aux normes internationales pour un capital humain performant ;	<i>Protection sociale</i>
Promouvoir l'accès équitable à une éducation et un enseignement propice à l'épanouissement du capital humain, à la promotion des valeurs nationales et à la promotion scientifique ;	<i>Protection sociale</i>
Faire de la jeunesse le fer de lance du développement du pays et Renforcer l'Administration du Travail ;	<i>Emploi</i>
Consolider et développer le processus d'intégration économique du pays ;	<i>Croissance économique</i>
Développer le système de planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour un développement harmonieux du pays.	<i>Croissance économique</i>

La loi de finances 2022 a été conçue pour servir les objectif macroéconomiques suivants :

Projection des indicateurs macro budgétaires
Une croissance économique projetée à 3,5% ;
Une maîtrise de l'inflation autour de 5% ;
Un solde global de -2,59% du PIB
Une pression fiscale aux alentours de 11 %
Un ratio masse salariale sur recettes fiscales de -60 % ;
Un ratio de dépenses d'investissements sur recettes intérieures à 15%.

Le rapport sur l'exécution des lois de finances s'intéresse aux résultats de l'exécution des lois de finances ainsi que la gestion des autorisations budgétaires.

Les prévisions des recettes et des dépenses par rapport au PIB sont repartis comme suit

Recettes	LFR en % du PIB	Dépenses	LFR en % du PIB
Recettes internes	10%	Dépenses courantes	10,29%
Recettes fiscales	9%	Traitements et Salaires	5,36%
Recettes non fiscales	3%	Biens et Services	2,17%
Recettes externes	11%	Transferts et Subventions	2,54%
		Dépenses en capital	13,87%
		Investissement / financement national	3,02%
		Investissement /financement externe	9,87%

C'est dans cette perspective que se situe la nécessité de la mise en œuvre d'une politique budgétaire rigoureuse et efficace qui aura le double défi :

- (i) améliorer les recettes en maintenant des taux de prélèvement compétitifs par rapport aux pays de la région et
- (ii) maîtriser les dépenses en tenant compte des priorités du gouvernement définies par le plan de développement intérimaire (PDI).

PARTIE I : LES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET 2022

L'exécution du budget de l'Etat pour la gestion 2022 a dégagé le résultat de l'exécution de la loi de finances ci-après,

Ainsi, le solde primaire est de 2 milliard 761 millions obtenu par la différence entre les recettes internes et les dépenses courantes :

➤ Recettes internes	56 325 610 055 FC
➤ Dépenses courantes	59 086 671 481 FC
➤ Solde primaire	- 2 761 061 426 FC
➤ Recettes externes	28 896 348 076 FC
➤ Recettes totales	85 221 958 131 FC
➤ Dettes externes	4 142 465 961 FC
➤ Dépenses d'investissements	36 417 230 695 FC
➤ Dépenses Totales	99 646 368 137 FC
➤ Solde global	- 14 424 410 006 FC

Ce solde global représente presque – 2,59% du PIB.

Tableau N°1 : Situation des recettes et des dépenses 2022

RECETTES 2022	Réalisations 2022	Dépenses 2022	Exécutions 2022
RECETTES FISCALES	44 356	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	59 087
Impôts sur les revenus et les bénéfices des individus	3 781	Salaires	28 344
Impôts sur les revenus et les bénéfices des entreprises	4 049	Biens et services	12 317
Impôts sur les revenus et les bénéfices des sociétés	869	Transferts et subventions	9 601
Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	3 656	Charges financières d'intérêt	1 345
Impôts sur le commerce extérieur	21 255	Transferts aux îles	1 863
Droits de timbres et d'enregistrements	2 997	Partage RAU	5 617
Taxes sur les produits de rentes	717		
Autres droits d'accises	7 032		
RECETTES NON FISCALES	10 368		
Revenus du domaine	1 836	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 417
droits et régies administratifs	612	Investissement sur financem. propres	8 971
Amendes, pénalités et confiscation	33	Investissement sur financem externe	27 446
Revenus des entreprises	1 907		
Recettes des documents d'état civil	363		
Redevances Administratives Uniques	5 617	DETTES EXTERNES	4 142
RECETTES exceptionnelles	1 601		
Restitutions au trésor de sommes indument payés	2		
Autre recettes exceptionnelles	1 599		
TOTALES RECETTES internes	56 325		
RECETTES EXTERNES	28 897		
plan d'investissement public (PIP)	27 115		
Don du gouvernement d'Oman	223		
Don de la Banque Mondiale	1 559		
RECETTES TOTALES	85 222	DEPENSES TOTALES	99 646
SOLDE PRIMAIRE		- 2 762	
SOLDE GLOBAL		- 14 424	

PARTIE II : LES RECETTES

Le budget de l'Etat est composé principalement par des impôts sur le revenu ; les impôts sur les sociétés et l'impôt « taxe foncière » imposé aux actifs immobiliers (immeubles et terrains). Il existe également des impôts sur l'achat de biens et services spécifiques « droits d'accise » surtout sur l'alcool et le tabac. Il n'y a pas d'impôt spécifique orienté au financement d'un programme spécial.

I. Comparaison entre les prévisions des recettes de la LFR 2021, de la LFI 2022 et de la LFR 2022.

La loi des Finances Initiale (LFI) 2022 avait prévu des recettes internes (fiscales et non fiscales) d'un montant total de **54 milliards 646 millions** de francs comoriens représentant 9,80% du Produit Intérieur Brut (PIB) et de recettes externes d'un montant de **61 milliards 945 millions**.

La loi de finances rectificative quant à elle a prévu **57 milliards 263 millions** de recettes internes (10% du PIB) et **61 milliards 735 millions** de recettes externes (11% du PIB).

Tableau N° 2 : comparaison des prévisions de recettes de la LFI et de la LFR (en millions FC)

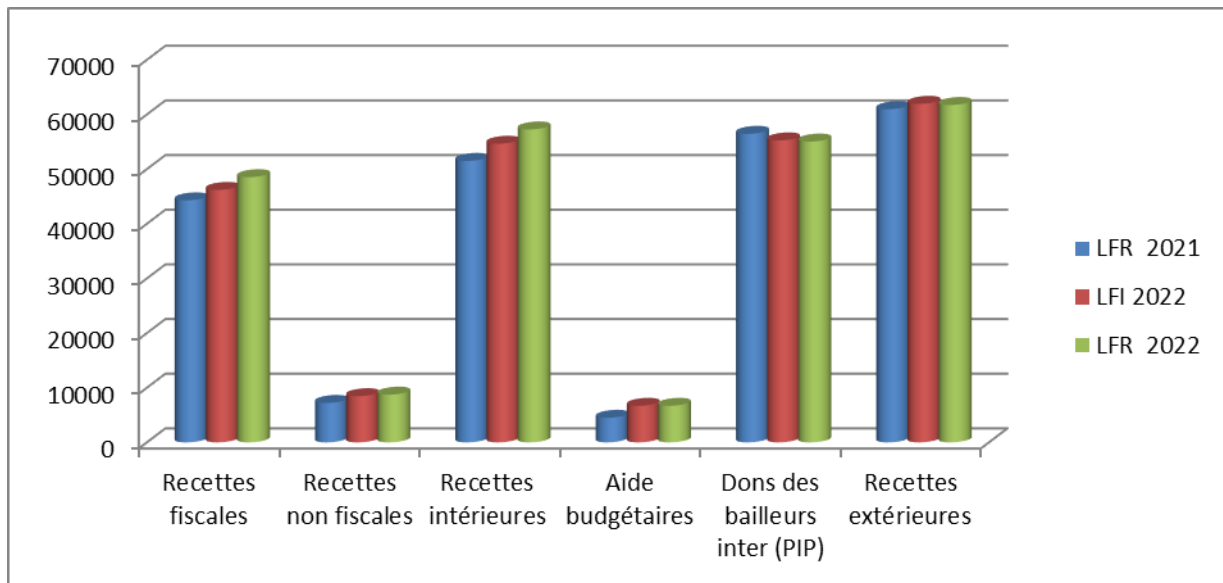
Intitulé	LFR 2021	LFI 2022	LFR 2022	Variations LFI 2022 - LFR 2021	Variations LFR2022 - LFI 2022
Recettes fiscales	44 287	46 191	48 524	1 904	2 333
Recettes non fiscales	7 223	8 455	8 739	1 232	284
<u>Recettes intérieures</u>	<u>51 510</u>	<u>54 646</u>	<u>57 263</u>	<u>3 136</u>	<u>2 617</u>
Aide budgétaires	4 500	6 692	6 692	2 192	-
Finan. des bailleurs inter (PIP)	56 458	55 253	55 043	- 1 205	- 210
<u>Recettes extérieures</u>	<u>60 958</u>	<u>61 945</u>	<u>61 735</u>	<u>987</u>	<u>- 210</u>
Recettes totales	112 468	116 591	118 998	4 123	2 407

*source LFI 2021, LFI 2022 e LFR 2022

Les prévisions de recettes fiscales et non fiscales ont été respectivement de 48 milliards 524 millions et 8 milliards 739 millions soit une hausse de 1 milliards 904 millions et 1 milliards 232 millions par rapport à 2021.

La loi des finances 2022 a revu à la hausse les aides budgétaires. Cette hausse de 2 milliards 192 millions par rapport à 2021 contribue à l'augmentation des prévisions de recettes. Par contre les financements des bailleurs ont été revus à la baisse d'une valeur de 1 milliard 20 millions par rapport aux prévisions de 2021.

Graphique N°1 : Comparaison de prévisions de recettes



II. Comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes internes

Les recettes internes ont été prévues à **57 milliards 263 millions** et les réalisations ont été à hauteur de **56 milliards 325 millions**, soit un taux de réalisation de **98,36 %** qui représente **10% du PIB**.

A. Comparaisons entre prévisions et réalisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'année 2022 se sont établies à **44 356 097 178 de francs comoriens**, soit 91,41% des prévisions et constituant ainsi 81,79% des recettes ordinaires de l'Etat.

Tableau N° 3 : Taux de réalisation des recettes fiscales

Evolution des recettes Fiscales	Prévisions LFR 2022	Réalizations 2022	Taux de réalisation
Recettes Fiscales	48 524 239 274	44 356 097 178	91,41%
Taxe sur le salaire des agents de l'Etat	1 646 589 465	1 720 789 202	104,51%
Taxe sur le salaire des établissements publics	86 453 910	104 264 730	120,60%
Taxe sur le salaire des sociétés d'Etat	572 282 517	486 084 005	84,94%
Taxe sur le salaire des banques	279 097 030	237 328 910	85,03%
Taxe sur salaire autres	1 128 242 080	933 551 474	82,74%
Impôt sur le revenu de valeurs mobilières	48 734 542	36 068 855	74,01%
Taxe sur les rémunérations extérieures	426 015 583	255 568 299	59,99%
Import sur le revenu et les bénéfices dus aux sociétés	2 088 999 995	1 846 405 247	88,39%
Impôt sur les revenus et les bénéfices dus aux sociétés privées	2 060 343 826	2 142 484 876	103,99%
Taxe professionnelles uniques	114 445 246	60 202 729	52,60%
Patente d'exploitation	775 069 464	344 944 648	44,50%
Vignettes	267 302 825	63 000 000	23,57%
Taxe diésel	267 302 825	-	0,00%
Taxe sur les contrats d'assurance	9 056 246	19 625 709	216,71%
Impôt et taxes foncières	1 123 261 984	869 268 874	77,39%
Taxe de la consommation des sociétés d'Etat	1 002 533 271	643 716 008	64,21%
Taxe sur la consommation des quincailleries	5 270 721	-	0,00%
Taxe sur la consommation des supermarchés	4 374 473	-	0,00%
Taxe sur la consommation des compagnies, agence et transits	40 303 796	-	0,00%
Taxe sur la consommation des hôtels et restaurants	117 688 371	-	0,00%
Taxe sur la consommation des banques et institution financière	231 878 113	229 166 589	98,83%
Taxe sur la consommation des autres contribuables	2 500 006 890	2 289 482 323	91,58%
Autre taxes intérieurs (les nuitées hôtelières)	17 184 001	17 203 076	100,11%
Licence des consommations des impôts	54 105 664	48 444 846	89,54%
Impôt sur le commerce extérieur	9 675 396 733	21 255 003 638	219,68%
Droit de timbre et d'enregistrement	2 526 930 103	2 997 122 290	118,61%
Taxe sur les produits de rente	362 134 828	717 013 120	198,00%
Autres droits d'accises	21 093 234 772	7 039 357 730	33,37%

*Sources LFR 2022 et Compte de gestion 2022

Section des Comptes de la Cour Suprême BP 8077 Moroni

sectioncomptescomores@gmail.com

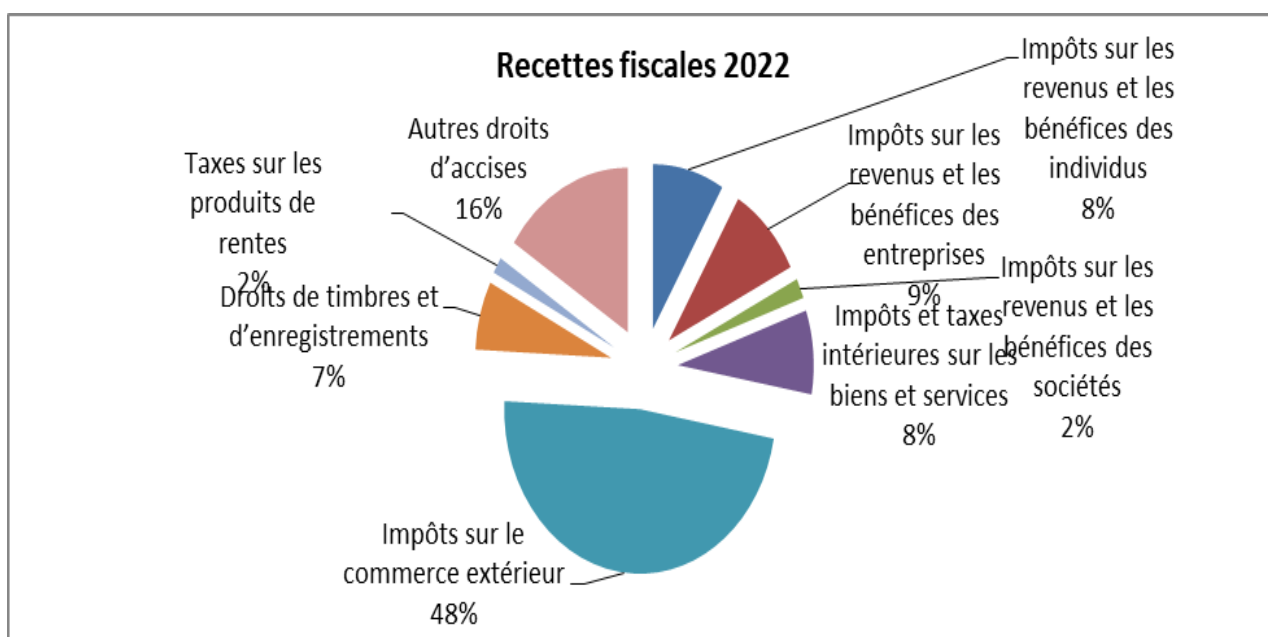
Les recettes fiscales se décomposent en six sous- catégories, en l'occurrence, les impôts sur le commerce extérieur (48%), les taxes sur la consommation (19%), les droits d'accises (16%), les taxes sur les salaires (8%), les droits d'enregistrement et de timbre (7%) et les taxes sur les produits de rente (2%).

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la contribution de chacune de ces sous-catégories aux recettes fiscales de l'année.

Obs. N°1 : Taux de réalisation des recettes fiscales par rapport au PIB inférieur aux prévisions.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 7,95% du PIB national pendant que les prévisions de la loi de finances rectificatives ont été de 9%.

Graphique N° 2 : contributions des sous catégories de recettes fiscales



Obs. N°2 : Des recettes fiscales concentrées sur un nombre limité de contribuables

L'adhésion de certains contribuables aux impôts de l'Etat demeure insuffisante.

C'est le cas notamment de l'impôt sur les sociétés qui reste supporté par une minorité d'entreprises.

Recommandation N° 1 :

Il est recommandé aux responsables des impôts et au Trésorier de veiller à l'imposition et au paiement de tous les contribuables assujettis à l'impôt et d'étendre l'assiette fiscale.

B. Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de l'année 2022, enregistrées par le Trésor se sont établies à **4 milliards 752 millions ajoutées aux** 5 milliards 617 millions de la RAU, elles se chiffrent donc à 10 milliards 369 millions de francs comoriens.

Par rapport à la prévision de 8 milliards 738 millions de francs comoriens, il ressort un taux de réalisation de **118,66%**.

Cette performance n'est pas réelle puisque la RAU n'est pas tenue compte dans les prévisions.

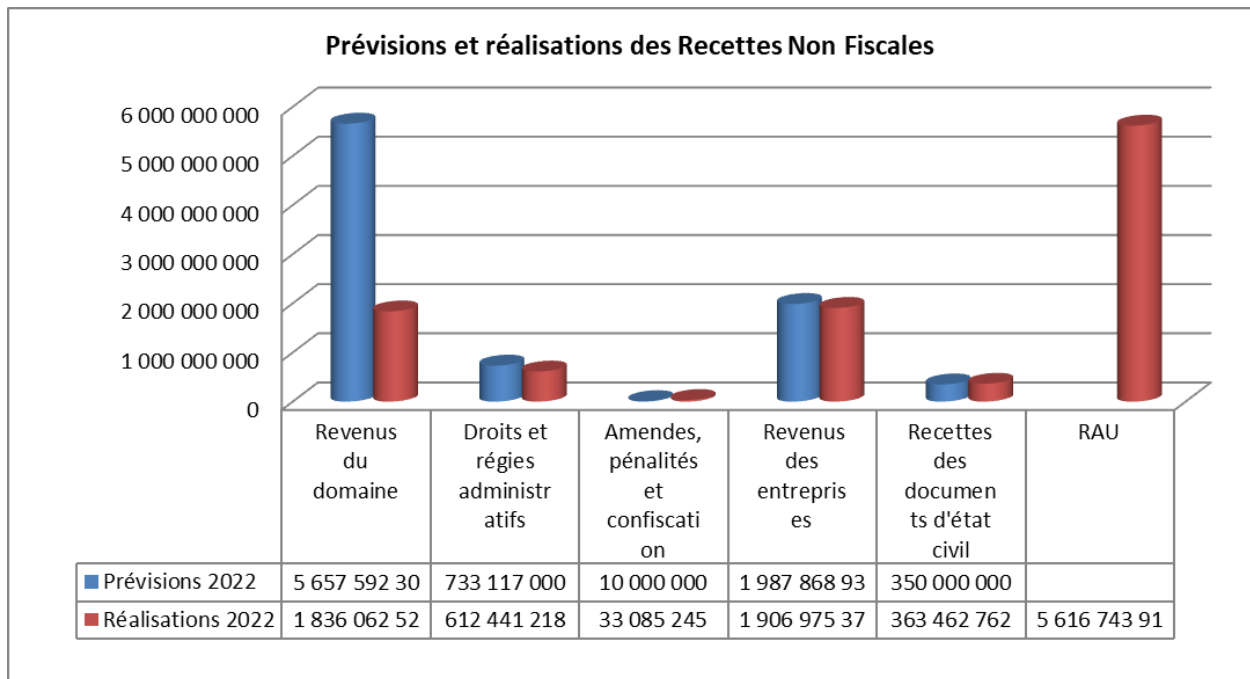
Derrière cette performance se cache aussi une faiblesse dans le recouvrement des recettes provenant des revenus du domaine. Ces derniers sont recouverts à hauteur de seulement 32,45% des prévisions de l'année. Les prévisions des revenus du domaine représentent 64,74% des prévisions de recettes non fiscales.

La loi des finances des finances rectificatives a prévu des recettes non fiscales de l'ordre de 3% par rapport au PIB. Les réalisations ont été cependant de 1,86%.

Tableau N°4 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales 2022

Intitulé	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Taux %
Revenus du domaine	5 657 592 308	1 836 062 523	32,45
Droits et régies administratifs	733 117 000	612 441 218	83,54
Amendes, pénalités et confiscation	10 000 000	33 085 245	330,85
Revenus des entreprises	1 987 868 938	1 906 975 377	95,93
Recettes des documents d'état civil	350 000 000	363 462 762	103,85
Autres recettes non fiscales	-	-	
RAU		5 616 743 914	
Total	8 738 578 246	10 368 771 039	118,66

Graphique N°4 : comparaison des prévisions et réalisations des recettes non fiscales

**Obs. N°3 : Recettes non perçues**

Il a été constaté qu'au niveau des documents administratifs biométriques (SEMLEX), au niveau des bateaux de plaisance (pavillon), aucun montant n'a été recouvré ou enregistré par le trésor.

Au niveau des revenus des entreprises, il a été constaté que seules la SCH, BCC et Comores Telecom paient leur part de dividendes mais aucune des sociétés ci-après ne paient le revenu des entreprises. Il s'agit d'ONICOR, SONELEC, SONEDE, SNPSF, ADC, COMAIR, ANRTIC, OCOPHARMA, BIC,.

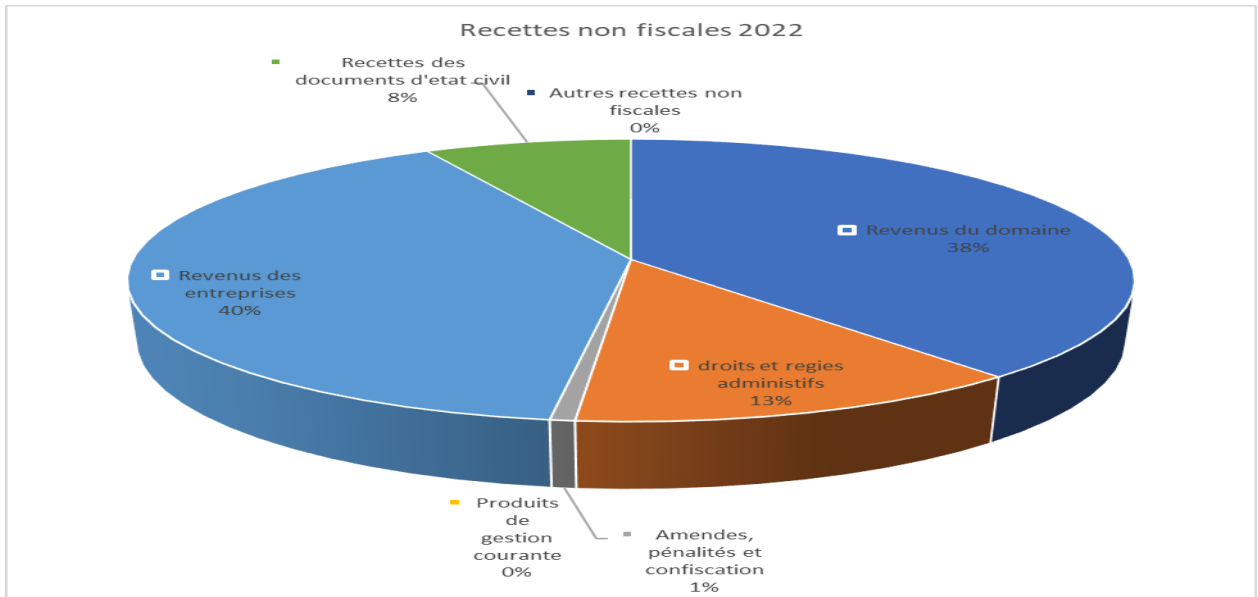
Recommandation N°2 :

Il est recommandé à la direction du budget et au trésor public de justifier la non perception de recettes issues des documents administratifs et des bateaux de plaisance.

Il est aussi recommandé de justifier la non-imposition des sociétés d'Etat citées ci-dessus.

La chaîne de recouvrement, la Direction des Impôts et la DD doivent à la fin de l'année remettre les pièces du reste à recouvrer à la trésorerie générale.

Graphique N°5 ; taux de réalisation des recettes non fiscales



C. Comparaison des prévisions des recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles n'ont pas fait l'objet de prévisions ni dans la loi des finances initiales ni dans la loi des finances rectificatives.

Tableau N°5 : Prévisions et réalisations des recettes exceptionnelles

Intitulé	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Taux %
Remises et annulations de dettes			
Restitutions au trésor de sommes indument payés		1 860 000	
Autre recettes exceptionnelles		1 595 802 543	
Produits financiers		3 079 295	
Total		1 600 741 838	-

*source : compte de gestion TPG

Les recettes exceptionnelles sont de 1 598 881 838 FC, soit 2,84% des recettes ordinaires.

A ce montant s'ajoutent la somme de 1 860 000 FC correspondant à des restitutions au Trésor de sommes indûment payées. Ceci ramène le montant des recettes fiscales à **1 600 741 838 FC**.

Recommandations N°3 :

En matière de recettes, la Section des Comptes recommande au ministère des finances et du budget de :

Continuer l'effort entrepris pour l'élargissement de l'assiette fiscale.

Mener une réflexion sur les modalités de classification et de comptabilisation des recettes non fiscales,

III. Evolution des recettes internes 2021-2022**A. Evolution des recettes fiscales**

Les recettes fiscales sont passées de presque 47 milliards 655 millions en 2021 à 44 milliards 356 millions en 2022.

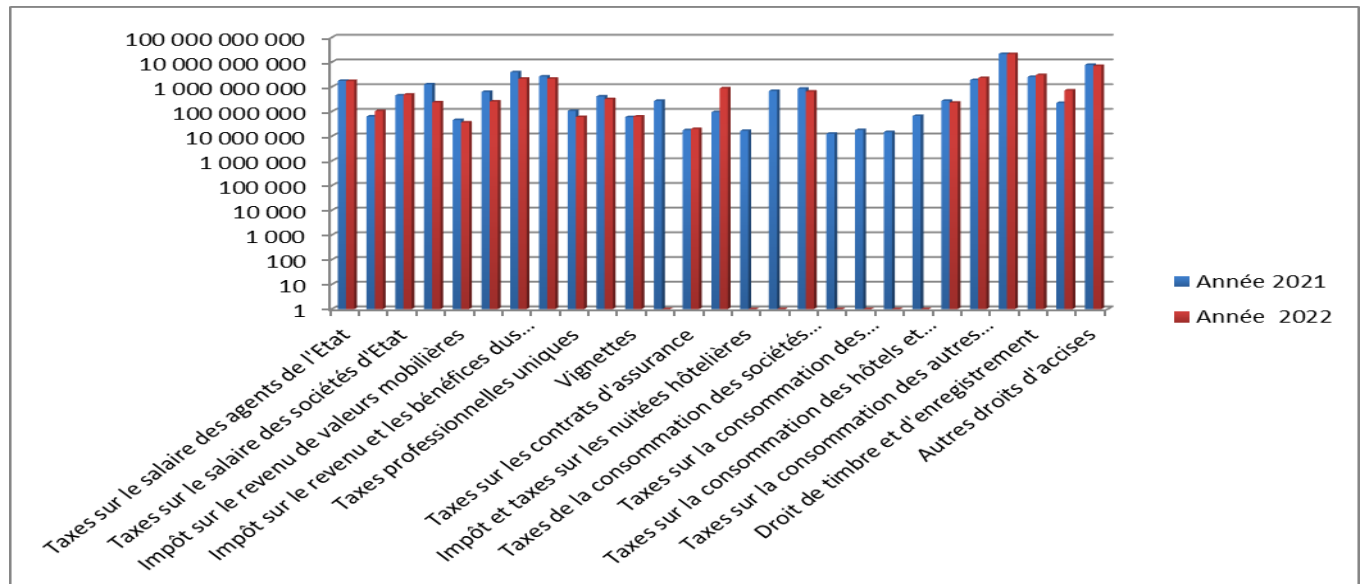
Tableau N°6 : Evolution des Recettes Fiscales

Recettes Fiscales	Année 2021	Année 2022	Taux de variation
	<u>47 654 625 294</u>	<u>44 356 097 178</u>	-6,9%
Taxes sur le salaire des agents de l'Etat	1 755 745 734	1 720 789 202	-2,0%
Taxes sur le salaire des établissements publics	63 201 316	104 264 730	65,0%
Taxes sur le salaire des sociétés d'Etat	448 763 544	486 084 005	8,3%
Taxes sur le salaire des banques	1 263 550 002	237 328 910	-81,2%
Taxe sur salaire autres	-	933 551 474	
Impôt sur le revenu de valeurs mobilières	45 430 279	36 068 855	-20,6%
Taxes sur les rémunérations extérieures	627 503 402	255 568 299	-59,3%
Import sur le revenu et les bénéfices dus aux sociétés	3 916 387 948	1 846 405 247	-52,9%
Impôt sur les revenus et les bénéfices dus aux sociétés privées	2 626 321 151	2 142 484 876	-18,4%
Taxes professionnelles uniques	105 381 556	60 202 729	-42,9%
Patente d'exploitation	409 563 187	344 944 648	-15,8%
Vignettes	59 593 187	63 000 000	5,7%
Taxes diésel	271 466 091	-	-100,0%
Taxes sur les contrats d'assurance	17 507 279	19 625 709	12,1%
Impôt et taxes foncières	94 181 387	869 268 874	823,0%
Impôt et taxes sur les nuitées hôtelières	16 484 997	-	-100,0%
Impôt et taxes sur les terminaisons d'appel	685 553 507	-	-100,0%
Taxes de la consommation des sociétés d'Etat	843 757 915	643 716 008	-23,7%
Taxes sur la consommation de société privées	12 601 612	-	-100,0%
Taxes sur la consommation des supermarchés	17 693 800	-	-100,0%
Taxes sur la consommation des compagnies, agence et transits	14 699 660	-	-100,0%
Taxes sur la consommation des hôtels et restaurants	66 250 335	-	-100,0%
Taxes sur la consommation des banques et institution financière	273 703 420	229 166 589	-16,3%

Taxes sur la consommation des autres contribuables	1 889 933 873	2 289 482 323	21,1%
Autres taxes intérieurs	-	17 203 076	
Licence des consommations des impôts	-	48 444 846	
Impôt sur le commerce extérieur	21 589 649 854	21 255 003 638	-1,6%
Droit de timbre et d'enregistrement	2 514 223 425	2 997 122 290	19,2%
Taxes sur les produits de rente	223 127 004	717 013 120	221,3%
Autres droits d'accises	7 802 349 829	7 039 357 730	-9,8%

*source Compte de gestion 2022

Graphique N°6 : Evolution des recettes fiscales



Obs. N°3 : Des impôts de l'Etat au rendement décroissant

Les recettes fiscales ont diminué de 6,5% en passant de **47 milliards 655 millions** en 2021 à **44 milliards 356 millions** en 2022 soit une baisse de recettes de **3, 099 milliards**.

Ce taux de régression non négligeable a entraîné une baisse de la contribution des recettes fiscales aux recettes ordinaires de l'Etat.

Cette régression est due à la baisse de certains impôts et taxes comme les Taxes sur le salaire des agents de l'Etat (-1,99%), les Taxes sur le salaire des banques (-81,22%), les Impôts sur le revenu de valeurs mobilières (-20,61%), les Taxes sur les rémunérations extérieures (-59,27%) les Impôt sur le revenu et les bénéfices dus aux sociétés (-45,41%), les Impôt sur les revenus et les bénéfices dus aux sociétés privées (-18,42%), les Taxes professionnelles uniques (-42,87%), les Patentes d'exploitation (-22,37%), les Taxes de la consommation des sociétés d'Etat

(-23,71%), les Taxe sur la consommation des banques et institution financière (-16,27%), les Autres droits d'accises (-9,78%) **mais surtout au non recouvrement d'importants impôt et taxe comme** les Taxe diésel, les Impôt et taxes sur les nuitées hôtelières , Impôt et taxe sur les terminaisons d'appel, Taxe sur la consommation de société privées, Taxe sur la consommation des supermarchés, Taxe sur la consommation des compagnies, agence et transits, Taxe sur la consommation des hôtels et restaurants.

Les diminutions flagrantes sont celles constatées au niveau surtout des taxes sur le salaire des banques (-81,22%), des taxes sur les rémunérations extérieures (-59,27%), des Impôt sur le revenu et les bénéfices dus aux sociétés (-45,41%) et des taxes professionnelles uniques (-42,87%). Celui qui très flagrant est l'Impôt et taxes sur les terminaisons d'appel qui est passé de 685 553 507 FC en 2021 à 0 FC (zéro FC) en 2022.

Recommandation N°4 :

1.1. La Section des Comptes recommande au Trésorier Payeur Général et au Directeur Général de l'AGID de justifier le non recouvrement des impôts et taxes ci-dessous :

- Taxes diésel
- Impôt et taxes sur les nuitées hôtelières
- Impôt et taxes sur les terminaisons d'appel
- Taxes sur la consommation des supermarchés
- Taxes sur la consommation de société privées
- Taxes sur la consommation des compagnies, agence et transits
- Taxes sur la consommation des hôtels et restaurants

1.2. La Section des Comptes recommande au Trésorier Payeur Général et au Directeur Général de l'AGID de justifier les fortes diminutions constatées au niveau des impôts et taxes ci-dessous :

- Taxes sur le salaire des banques
- Taxes sur les rémunérations extérieures
- Impôt sur le revenu et les bénéfices dus aux sociétés
- Taxes professionnelles uniques.

Obs. N°4 : sociétés échappant aux impôts sur le revenu et les bénéfices

- ❖ La Section des Comptes constate que de grandes sociétés et entreprises publiques échappent au paiement de l'impôt sur le revenu et les bénéfices.

Il s'agit pour l'année 2022 de :

- L'ANRTIC ;
- Le CAMUC (OCOPHARMA) ;
- BIC ;
- SONELEC
- SONEDE
- ❖ Aucun recouvrement n'a été réalisé au niveau des patentes des sociétés et des écoles privées au titre de l'année 2022.
- ❖ On a observé qu'en 2022 aucune vignette n'a été payée puisque le compte de gestion n'a enregistré aucune somme pendant que les prévisions ont été à hauteur de 267 302 825 ?
- ❖ Il en est de même pour les taxes diesel dont les prévisions étaient chiffrées à toujours 267 302 825.
- ❖ Au niveau de l'impôt sur le commerce extérieur la Section des Comptes constate qu'aucune valeur n'est enregistrée dans les droits de douanes 20 % droit de douanes 5 %, droit de douanes (Véhicule) alors que les prévisions sont respectivement de 2 230 477 975 ; 684 339 360 et 3 165 949 209.
- ❖ S'agissant des droits d'accises, aucun recouvrement n'a été enregistré dans les rubriques taxes intérieures sur l'alcool 300%, taxe intérieure sur le tabac, taxe sur le ciment, autres.

Recommandation N°5

La section des comptes recommande au trésor et à la DGB de justifier l'écart entre les recettes internes enregistrées par leurs services respectifs et celles enregistrées par la BCC.

Obs. N°5 : versement des recettes en atténuation

Les recettes en atténuation constituent les fonds versés par le Trésor aux îles autonomes.

Sur un montant de 1 862 973 555 de quotes-parts versés, Anjouan a bénéficié de 1 333 659 828 (71,59%), Ngazidja 398 228 520 (21,36%) et Mohéli 131 085 207 (7,05%).

Nous constatons que l'île autonome d'Anjouan a bénéficié de 71,59% des recettes en atténuation pendant que Ngazidja et Mohéli ont reçu respectivement 21,36% et 7,05 %.

Tableau N° 7 : Recettes en atténuation

ENTITES	FONCTIONNEMENT	OPERATION DE RETROCESSION	RAU	TOTAL GENRAL
NGAZIDJA	280 241 660	117 986 860	-	398 228 520
ANJOUAN	196 965 422	81 271 170	1 055 423 236	1 333 659 828
MOHELI	64 014 520	26 993 600	40 077 087	131 085 207
TOTAL	541 221 602	226 251 630	1 095 500 323	1 862 973 555

*Source compte de gestion 2022

B. Evolution des recettes non fiscales

Obs. N°6 : Une contribution en hausse des recettes non fiscales aux recettes ordinaires de l'Etat

Les recettes non fiscales sont passées de 2 843 514 113 FC en 2021 à 4 752 027 125 FC en 2022 si on ne tient pas compte de la redevance administrative (RAU), soit une augmentation de 67,12%. Cette hausse porte la contribution des recettes non fiscales aux recettes ordinaires de l'Etat à **8,44%**.

Normalement la RAU constitue une recette non fiscale mais elle n'est pas budgétisée en dépense donc considéré comme extra comptable et non comptabilisé par le Trésor.

Cette redevance (RAU) s'élève à 5 616 743 914 FC au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Tableau N°8 : Evolution des recettes non fiscales

-	Année 2021	Année 2022	Variation	Taux
<u>Recettes non Fiscales</u>	<u>2 843 514 113</u>	<u>4 752 027 125</u>	<u>1 908 513 012</u>	<u>67,12%</u>
Revenus du domaine	1 189 582 942	1 836 062 523	646 479 581	54,35%
Droit et frais administrative	543 610 927	47 168 001	- 496 442 926	-91,32%
Régies Administratives	-	157 923 809	157 923 809	
Régies des examens	-	287 975 540	287 975 540	
Régies service des mines	-	119 373 868	119 373 868	
Amande pénalité et confiscation	54 735 836	33 085 245	- 21 650 591	-39,55%
Revenus des entreprises	757 376 447	1 906 975 377	1 149 598 930	151,79%
Recettes des documents d'état civil	298 207 961	363 462 762	65 254 801	21,88%

*sources comptes de gestion et compte administrative

Certes les recettes non fiscales ont augmenté en 2022, mais il faut toutefois des explications sur la forte baisse des droits et frais administratifs qui passent de 543 610 927 en 2021 à seulement 47 168 001 en 2022, soit une baisse de 91,32%.

L'augmentation des recettes non fiscales en 2022 (**1 908 513 012**) est due aux recettes des Revenus du domaine, des Régies Administratives, des Régies des examens, des Régies service des mines mais surtout des Revenus des entreprises.

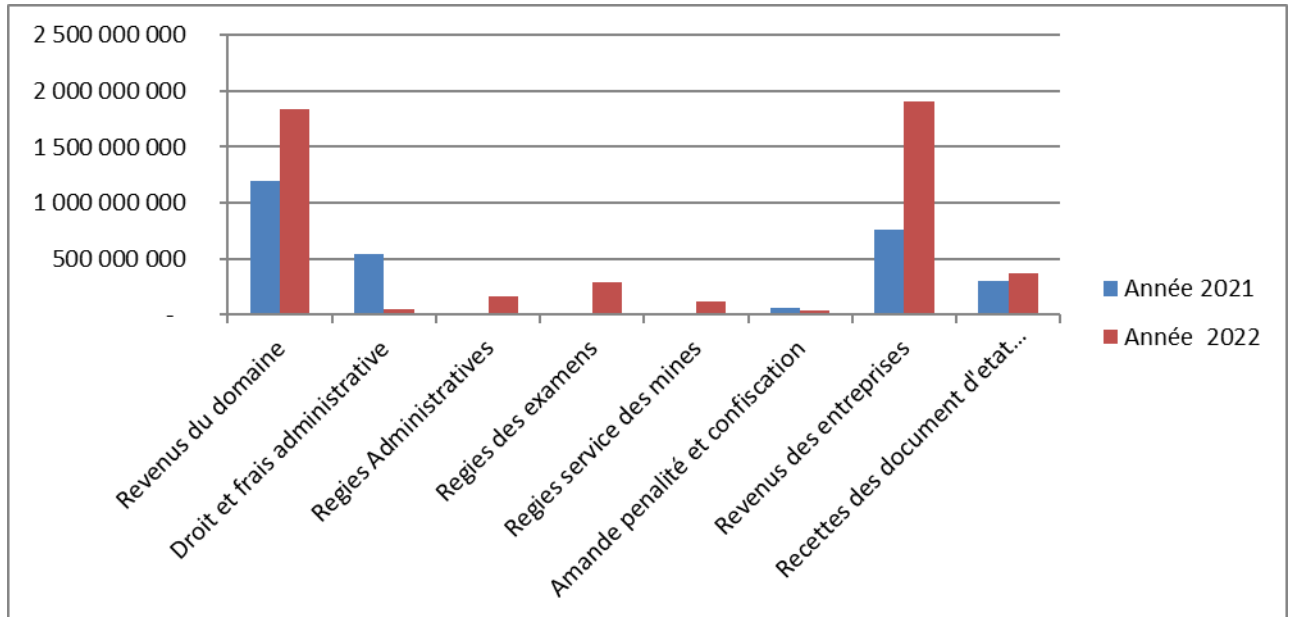
Obs. N°7 : Une baisse flagrante des droits et frais administratifs.

La Section des Comptes constate que les droits et frais administratives ont été recouvrés à hauteur de 47 168 001 FC en 2022, alors qu'en 2021 le recouvrement a été de 543 610 927 FC, soit une diminution de presque 91,32%.

Cette baisse doit interpeller tout le monde, plus particulièrement les services de recouvrement mais aussi le trésor public.

Le graphique ci-dessous montre les variations des recettes non fiscales de 2021 à 2022.

Graph N° 7 Variation des recettes non fiscales



Recommandation N° 8 :

Il est demandé à la Direction Générale des Impôts et à la Trésorerie Payeur Générale de justifier la forte baisse des droits et frais administratives en 2022.

C. Situation des allègements fiscaux

1. Exonérations fiscales

La situation consolidée des exonérations fiscales communiquée par la Direction Générale des Douanes s'élève à la somme de **3 902 500 967** de FC en 2022 soit 34,91% des valeurs CAF des objets dédouanés et 8,80% des recettes fiscales.

2. Dégrèvements fiscaux

Le montant total des décisions de dégrèvement n'est pas communiqué à la Section des Comptes..

Recommandation N°9 : Il est recommandé à la DGI de communiquer à chaque exercice budgétaire, à la DGB et à la Section des Comptes, la situation des exonérations accordées.

Tableau N°9 : Situation des exonérations par rubrique pour l'année 2022

Entité	Nombre de dossiers	Valeur CAF (FC)	Taxes non perçue (FC)	Observation	%
Gouvernement	27	2 012 865 318	289 646 092	Dépense fiscale	14,39%
Les investissements publics	93	5 937 923 368	2 584 843 942	Dépense fiscale	43,54%
Les investissements privés	121	2 104 358 893	514 608 300		24,45%
Missions diplomatiques et organismes internationaux	78	1 122 111 031	513 402 633		45,75%
TOTAL GENERAL		11 177 258 610	3 902 500 967		34,91%

Il est demandé à la Direction Générale du Budget et à la direction Générale de Impôts de communiquer à la Section des Comptes la Situations des exonérations fiscales et des dégrèvements accordés en 2022.

IV. Les recettes externes

Les recettes externes sont constituées des dons mais aussi des financements aux projets par les bailleurs. En 2022, pour une prévision de 61 945 115 324 FC, les réalisations ont été de 28 896 348 076, **soit 46,65% des prévisions.**

Prévues à 11% du PIB, les recettes externes ont été réalisées à hauteur de seulement 5,18% du PIB

Les réalisations ont été faibles au titre de l'exercice budgétaire 2022.

A. Les dons des institutions internationales

Les dons des institutions internationales au titre du plan d'investissement public (PIP) ont été de **27 114 663 737 FC** en 2022 soit **31,82%** des recettes totales.

Ces recettes des dons proviennent principalement de la Banque Mondiale (38,77%), de la Banque Africaine de Développement (26,07%), de l'Agence Française de Développement (20,17%), du FIDA (1,63%), de l'Ambassade de France (1,31%), le PNUD (1,23%), le Fond Mondial (1,26%), l'Union Européenne (1,22%), la BID (0,54%), le Japon (0,08%).

B. Dons des gouvernements étrangers

Le pays a obtenu du gouvernement d'Oman, au titre de l'exercice budgétaire 2022, la somme de 222 681 798 francs comoriens.

C. Autres dons et legs

D'après la Trésorerie Générale, au titre de l'exercice 2022, le pays a obtenu un don de la Banque Mondiale qui s'élève à **1 559 002 541** francs comoriens.

Certes, il existe une potentialité de ressources externes à recouvrer.

Recommandation: plaider pour une meilleure mobilisation et un meilleur suivi des ressources externes.

PARTIE III : LES DEPENSES

La loi n°21-025 du 28 décembre 2021 portant loi de finances initiale pour l'exercice 2022 a arrêté les prévisions de dépenses totales à 131 milliards 528 millions de francs comoriens représentant 23,59% du PIB.

Le montant des dépenses a été porté à **134 milliards 739 millions** de FC par la loi n°22-005 du 23 juin 2022 portant loi de finances rectificatives 2022, soit 24,16% du PIB.

A. Les dépenses ordinaires¹

La loi n°21-025 du 28 décembre 2021 portant loi de finances initiale pour l'exercice 2022 a arrêté les prévisions de dépenses sur financements propres à **76 milliards 242 millions** de FC contre **70 milliards 067 millions** de FC dans la loi de finances rectificative pour l'exercice 2021, soit une augmentation de **6 milliards 175 millions** de FC ou 8,81%.

1. Comparaison entre les prévisions des dépenses de la LFR 2021, de la LFI 2022 et de la LFR 2022

La situation des prévisions de dépenses de la loi de finances initiale de 2022 par rapport à la loi de finances rectificative de 2021 se présente ainsi :

Tableau N° 11 : Comparaison de lois de finances 2021 et 2022 en million FC

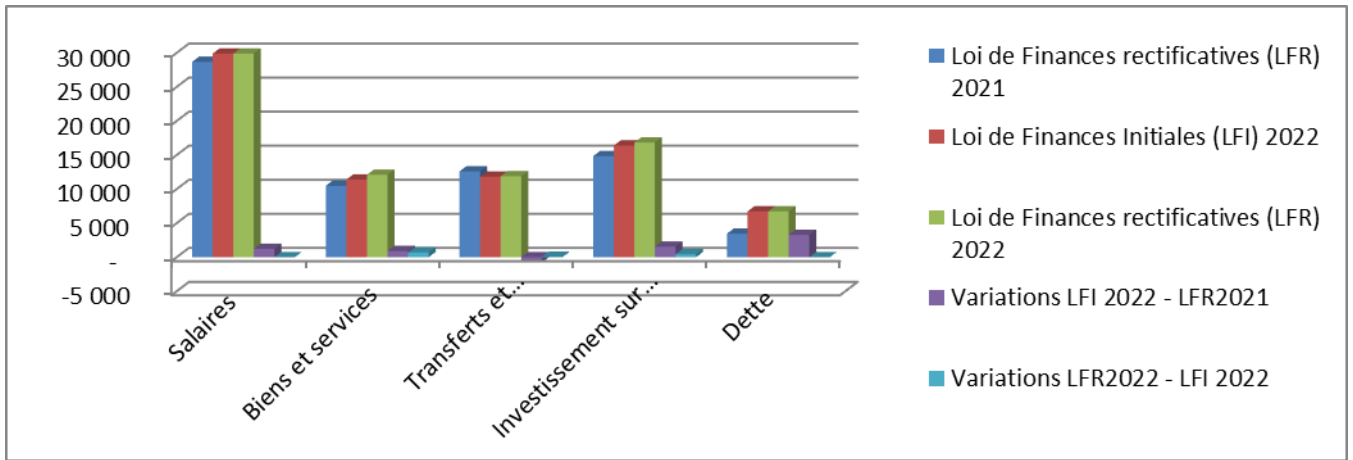
Intitulé	LFR 2021	LFI 2022	LFR 2022	Variations LFI 2022 - LFR 2021	Variations LFR2022 - LFI 2022
Salaires	28 676	29 893	29 893	1 217	-
Biens et services	10 492	11 397	12 102	905	705
Transferts et subventions	12 602	11 825	11 894	- 777	69
Investissement sur fonds propres	14 842	16 399	16 833	1 557	434
Dette	3 455	6 728	6 728	3 273	-
Dépenses totales	70 067	76 242	77 450	6 175	1 208

*sources LFR2021, LFI et LFR 2022

¹ Selon l'article 10 de la LOFE, les dépenses sont de deux catégories : dépenses ordinaires et dépenses en capital. Les dépenses ordinaires sont constituées des dépenses en personnel, charges financiers de la dette, dépenses d'acquisition de biens et services, les dépenses de transfert courant et les dépenses en atténuation des recettes.

Par rapport à 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,59%.

Graphe N°8 : variations des lois de finances



2. Evolution des dépenses exécutées

L'année 2022 a enregistré des dépenses de fonctionnement de **59 milliards 087 millions** de francs comoriens correspondant à un taux d'exécution de **109,65%**.

Cette progression est imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses en biens et services de 24,48% et des dépenses de la dette publique de 67,70%, mais aussi des paiements de la RAU et des transferts aux îles

Nous constatons par contre une baisse des dépenses de Transferts et subventions de -12,64%, des Investissements sur financements propres de -17,99% et les Investissement sur fonds externe de -20,74%..

Tableau N°12 : Evolution des dépenses de fonctionnement

Intitulé	Année 2021	Année 2022	Taux de variation
Salaires	28 342	28 344	0,01%
Biens et services	9 895	12 317	24,48%
Transferts et subventions	10 990	9 601	-12,64%
Charges financières d'intérêt	786	1 345	71,12%
Transferts aux îles		1 863	
Partage RAU	5 188	5 617	8,27%
Dépenses Ordinaires	55 201	59 087	%

Tableau N°13 : Evolution des dépenses d'investissement

Intitulés	Année 2021	Année 2022	Taux de variation
Investissement sur fonds propres	10 939	8 971	-17,99%
Investissement sur fonds externes	34 626	27 446	-20,74%
Dépenses d'investissement	45 565	36 417	-20,07%

Dettes externes	3 272	4 242	29,65%
------------------------	--------------	--------------	---------------

Les dépenses du budget général de l'Etat, pour la gestion 2022 ont été exécutées à hauteur de **99 milliards 742 millions de FC** contre 98 milliards 850 millions de FC en 2021. Ces dépenses ordinaires sont composées essentiellement des traitements et salaires, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts et subvention des dépenses d'investissement du remboursement du capital et des intérêts de la dette extérieure.

Obs. N°8 : Des dépenses de personnel peu maîtrisées

Les dépenses de personnel demeurent la composante la plus importante dans la structure des dépenses du budget de l'Etat. Elles sont passées de 28 milliards 342 millions en 2021 à 28 milliards 344 millions en 2022, soit une augmentation de 0,007%.

En 2022, elles ont représenté 47,97% des dépenses ordinaires et 28,44% dépenses globales les plaçant au premier rang des dépenses du budget général suivie des dépenses d'investissement

qui représentent 27,62% des dépenses totales..

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales a été prévu à 60% selon la loi des finances rectificatives 2022. La masse salariale représente respectivement 50,32.% des recettes internes et 63,90% et des recettes fiscales.

Obs. N°9 : des charges de biens et services en hausse

Les dépenses de biens et services sont passées de 9 milliards 895 millions en 2021 à 12 milliards 317 millions en 2022, soit une hausse de 2 milliards 422 millions de francs comoriens équivalent à un taux d'augmentation de 24,48%.

Obs. N°10 : hausse du service de la dette

En 2022, le service de la dette, constitué des remboursements en principal a sensiblement augmenté de 29,65 % par rapport à 2021.

Tableau N°14 : Variation du service de la dette

	Année 2021	Année 2022	Variation
Dettes externes (Remboursement Capital)	3 272	4 142	29,65%

Le remboursement du capital de la dette externe s'élève en 2022 à 4 142 465 961

Pour des prévisions de

3. Comparaison entre prévision et exécution des dépenses

Tableau N°14 Comparaison des prévisions et ordonnancements des biens et services 2022

	Ministères	Prévisions	Ordonnancement	Ecart
1	Assemblée de l'Union	479 033 932	479 033 932	-
2	Cour Suprême	119 015 368	119 015 368	-
4	Présidence de l'Union	2 408 837 772	2 298 142 366	110 695 406
5	Ministère de la santé	69 265 381	17 995 000	51 270 381
6	Ministère de la Justice	193 282 431	130 129 400	63 153 031
7	Ministère des Affaires Etrangères	207 476 843	185 511 721	21 965 122
8	Ministère des Finances et du Budget	2 620 661 271	2 362 584 262	258 077 009
9	Ministère des Postes, Télécommunication	21 020 000	8 197 300	12 822 700
10	Ministère de l'Energie, de l'Agriculture	64 511 657	5 750 375	58 761 282
11	Ministère de l'Economie	12 806 926	2 441 625	10 365 301
12	Ministère de l'Education	445 088 890	114 578 745	330 510 145
13	Ministère de l'Intérieur	297 139 848	316 417 725	- 19 277 877
14	Ministère de la Jeunesse, de l'emploi	49 395 550	1 529 000	47 866 550
15	Ministère des Transports	70 720 000	1 015 000	69 705 000
16	Ministère de l'Aménagement	78 790 000	16 152 500	62 637 500
17	Gouvernorat	438 995 000	1 740 500	437 254 500
18	Ministère de l'Energie, de l'eau et Hydrocarbures	18 650 848	2 165 800	16 485 048
31	Charges Communes	5 387 944 244	6 254 351 156	- 866 406 912
	Total	12 982 635 961	12 316 751 775	665 884 186

Biens et services

Globalement le budget a été respecté en matière de biens et services. On peut lire que sur 12 milliards 982 millions prévus, 12 milliards 316 millions ont été ordonnancés.

Obs. N°11 : Dépassement de crédits

Le contrôle des dépenses de biens et service a permis de constater que la directrice du Budget n' a pas respecté l'orthodoxie budgétaire en ordonnant plus que ce qui a été prévu par la loi des finances rectificatives. Ces dépassements sont constatés au niveau du ministère de l'intérieur (**19 277 877 FC**) et au niveau des charges communes (**866 406 912 FC**).

Ce dépassement a été régularisé par divers virements d'une valeur de **1 299 794 699** opérés en fin d'exercice. (Voir Tableau des virements)

Tableau N°15 : Comparaison des prévisions et ordonnancements des Transferts 2022

Code	Ministères	Transferts et Contributions		
		Prévisions	Ordonnancement	Ecart
1	Assemblée de l'Union	126 000 000	126 000 000	-
2	Cour Suprême	18 625 000	18 625 000	-
4	Présidence de l'Union	429 926 752	371 843 352	58 083 400
5	Ministère de la santé	39 222 232 391	2 560 019 850	36 662 212 541
6	Ministère de la Justice	102 351 540	83 941 635	18 409 905
7	Ministère des Affaires Etrangères	57 000 000	49 500 000	7 500 000
8	Ministère des Finances et du Budget	68 000 000	15 904 500	52 095 500
9	Ministère des Postes, Télécommunication	34 680 000	34 680 000	-
10	Ministère de l'Energie, de l'Agriculture	521 158 616	346 154 312	175 004 304
11	Ministère de l'Economie	152 578 000	147 789 000	4 789 000
12	Ministère de l'Education	1 509 711 888	1 407 664 448	102 047 440
13	Ministère de l'Intérieur	859 551 202	675 951 202	183 600 000
14	Ministère de la Jeunesse, de l'emploi	867 535 378	844 462 500	23 072 878
15	Ministère des Transports	450 000 000	-	450 000 000
16	Ministère de l'Aménagement	181 041 000	181 040 000	1 000
17	Gouvernorat	4 000 000	-	4 000 000
18	Ministère de l'Energie, de l'eau et Hydrocarbures	1 207 371 100	1 213 000 000	- 5 628 900
31	Charges Communes	1 831 848 971	1 524 761 250	307 087 721
	Total	47 643 611 838	9 601 337 049	38 042 274 789

Obs. N°12 : Dépassement de crédits budgétaires

Les investigations menées par la Section des Comptes ont permis de constater au niveau des transferts et contributions, quelques dépassements de crédits par rapport aux prévisions de la loi des finances.

Dans le cadre des transferts et contributions, les dépassements sont constatés au niveau des dépenses du ministère de l'Energie, de l'eau et des hydrocarbures.

Sur un montant de **1 207 371 100** prévus, la direction du Budget a ordonnancé **1 213 000 000** soit un dépassement de **5 628 900** de francs comoriens.

Recommandation N°9 :

Il est recommandé à la Directrice du Budget et à la Directrice du Contrôle financier de justifier ces dépassements.

Tableau N° 16 : Comparaison des prévisions et ordonnancements des dépenses d'équipements

Code	Ministères	.EQUIPEMENTS		
		Prévisions LFR	Ordonnancement	Ecart
1	Assemblée de l'Union	16 500 000	16 500 000	0
2	Cour Suprême	6 000 000	6 000 000	0
5	Ministère de la santé	6 596 110 543	1 204 118 296	5 391 992 247
6	Ministère de la Justice	211 200 000	3 720 000	207 480 000
8	Ministère des Finances et du Budget	4 478 720 000	2 500 000 000	1 978 720 000
13	Ministère de l'Intérieur	410 000 000	297 460 000	112 540 000
14	Ministère de la Jeunesse, de l'emploi	1 500 000	-	0
15	Ministère des Transports	450 000 000	323 075 750	126 924 250
16	Ministère de l'Aménagement	3 015 000 000	3 378 706 331	-363 706 331
17	Gouvernorat	190 000 000	-	0
31	Charges Communes	2 367 512 401	1 241 254 727	1 126 257 674
	Total	17 742 542 944	8 970 835 104	8 771 707 840

Obs. N° 13 : Dépassement de crédit justifié

Dans le cadre des de l'exécution des dépenses d'équipements, la Direction du budget a aussi procédé à un dépassement de crédits alloués au ministère de l'Aménagement.

Sur une prévision de 3 milliards 015 millions par la loi des finances, les ordonnances ont été de 3 milliards 378 millions soit un dépassement de 364 millions. Toutefois ce dépassement a été rectifié par un arrêté de transfert N°22-073/MFBSB/CAB d'un montant de 808 279 234 FC qui a ramené doc le budget alloué à 3 823 279 234 FC.

4. Affectation de la de la RAU

La redevance administrative unique est reversée à certains services et directions. Les différents bénéficiaires et les montants reçus en 2022 sont récapitulés dans le tableau suivant en respectant les taux indiqués dans l'Arrêté N°18-014/MFB/CAB portant modalité de répartition de la RAU. Le cumul des taux annoncés dans l'arrêté est de 99%. Toutefois il y a une somme de 56 167 439 équivalents au taux de 1% restant non affecté

Tableau N°17 : Répartition de la RAU 2022

Bénéficiaires	Taux de répartition	Montant Perçu
Douanes	32%	1 797 358 052
Impôts	5%	280 837 196
Trésor	8%	449 339 513
Ministères de finances	8%	449 339 513
Secrétaire Général des finances	3%	168 502 317
Budget/Contrôle financier	5%	280 837 196
Jeunesse et Sport	3%	168 502 317
Affaire Islamique	4%	224 669 757
Université	4%	224 669 757
Ramassage des ordures	10%	561 674 391
Urgences Médicales	5%	280 837 196
ANACEP	3%	168 502 317
Assemblée	9%	505 506 952
Non affecté	1%	56 167 439
TOTALE RAU	100%	5 616 743 914

En se référant de la répartition de l'arrêté N°18-014/MFB/CAB il reste 56 616 439 dont la

Section des Comptes Ignore le bénéficiaire.

Recommandation N°11 :

Nous recommandons une nouvelle affectation par objectif de la RAU.

5. Réquisitions

Les réquisitions prises en charges au titre de l'exercice budgétaire 2022 ont été de 11 080 774 573 FC et les paiements effectués sont de 11 263 484 685 FC. **Il reste donc 182 710 112 FC de réquisitions non régularisées.**

A. Les dépenses en capital²

Les dépenses en capital sont payées par des financements propres et des financements externes.

1. Investissement sur financement propres

Les investissements sur financement national ont été exécutés à hauteur de 53,29% des prévisions de la loi des finances et 1,61% du PIB. Les investissements sur financements propres ont été à hauteur de 8 970 834 602 FC répartis comme suit :

Tableau N°18 : Répartition des investissements sur financement propres

Ministère	Investissement	Montant
Assemblée de l'Union	Matériel informatique	6 600 000
Assemblée de l'Union	Mobilier et matériel de bureau	9 900 000
Cour Suprême	Mobilier de bureau	6 000 000
Ministère de la Santé	Bâtiments de centre de soins	835 633 143
Ministère de la Santé	Matériels de santé et hospitaliers	368 485 153
Ministère de la Justice	Bâtiment administratif à usage de bureau	3 720 001
Ministères des Finances	Prises de participation à l'intérieur	1 500 000 000
Ministères des Finances	Prises de participation à l'extérieur	1 000 000 000
Ministère de l'Intérieur	Installation, Agencement	37 460 000
Ministère de l'Intérieur	Matériel et outillage technique	260 000 000
Ministère des transports	Bâtiment administratif à usage de bureau	323 075 750
Ministère de l'Aménagement	Entretien des routes	2 532 535 021
Ministère de l'Aménagement	Voitures de services et de fonction	846 171 310
Charges communes	Frais de recherches et d'études	420 267 190
Charges communes	Bâtiment administratif à usage de bureau	269 263 570
Charges communes	Autres acquisitions, construction et réhabilitat	65 400 000
Charges communes	Matériel et outillage technique	222 286 826
Charges communes	Mobilier et matériel de bureau	23 082 206
Charges communes	Mobilier et matériel de logement	3 525 000
Charges communes	Voitures de services et de fonction	237 429 935
TOTAL Investissement		8 970 835 105

*compte de gestion du TPG

² Selon l'article 11 de la LOFE, les dépenses en capital sont les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et les dépenses de transfert en capital.

2. Investissement sur financements externes

Les données sur les dépenses en capital sur fonds externes, sont fournies par le Commissariat Général au Plan dans le cadre du Programme d'Investissement Public (PIP).

La gestion de ces fonds se fait en dehors de tout contrôle du Trésor public qui par conséquent, ne maîtrise pas une partie importante des dépenses publiques financées par des ressources externes.

Le PIP 2022 présente une programmation de 71 milliards 899 millions FC, des engagements de 55 milliards 167 millions FC et des exécutions de 27 milliards 446 millions de FC. Pour cette année 2022, les décaissements ont été relativement faibles et représentent 49,75% des engagements.

Les investissements sur financements externes représentent 4,92% du PIB pendant que les prévisions étaient de 9,87% du PIB

Rapport sur l'exécution de la loi des finances 2022

Tableau N° 19		EXECUTION 2022 PAR BAILLEUR						
BAILLEURS	Programmation 2022	Engagement 2022	Fonctionnement	Assistance Technique	Investissement	Transferts	Total	Taux
AFD	7 411 772 656	6 049 271 090	1 524 686 234	2 543 628 222	850 084 422	618 828 671	5 537 227 549	91,54%
Ambassade de France	398 460 360	398 460 360	42 810 560	72 826 624	135 645 952	107 744 000	359 027 136	90,10%
ANRTIC	110 988 331	110 988 331	-	-	19 567 429	-	19 567 429	17,63%
BAD	22 845 885 309	24 405 769 798	197 997 851	259 182 296	6 697 559 047	-	7 154 739 195	29,32%
BID	753 772 050	-	19 577 564	-	123 140 332	4 400 160	147 118 056	
BM et ANRTIC	21 936 951 880	16 765 609 465	6 327 883 345	1 130 190 140	3 181 958 188	-	10 640 031 673	63,46%
CIR	268 716 448	268 716 448	-	24 799 557	87 414 496	-	112 214 053	41,76%
Comores Telecom	9 025 000 000	-	1 681 569 223	884 000	172 476 019	-	1 854 929 242	
Etat comorien	3 868 973 226	3 833 973 226	40 000 000	-	75 179 465	-	115 179 465	3,00%
FIDA	1 768 571 315	1 108 711 678	84 372 200	171 369 576	190 844 882	-	446 586 658	40,28%
Fonds Mondial	1 861 626 325	644 272 523	285 706 976	12 454 954	2 115 000	44 854 038	345 130 968	53,57%
Gouvernement au Japon	111 098 982	111 098 982	2 295 000	4 835 600	11 938 000	2 736 800	21 805 400	19,63%
KAFACI	26 624 000	19 968 000	6 656 000	-	14 560 000	-	21 216 000	106,25%
PNUD/DEF	650 978 432	589 796 896	135 636 209	95 217 828	106 093 212	-	336 947 250	57,13%
Union Européen	860 140 715	860 140 715	76 760 968	192 799 387	22 516 800	42 598 865	334 676 020	38,91%
TOTAL GENERAL	71 899 560 029	55 166 777 511	10 425 952 130	4 508 188 185	11 691 093 244	821 162 534	27 446 396 093	49,75%

*Source PIP 2022

Les principaux bailleurs sont la Banque Mondiale (10 milliards 640 millions de FC), la Banque Africaine de Développement (7 milliards 155 millions FC) l'Agence Française de Développement (5 milliards 537 millions FC) et Comores Télécom (1 milliards 855 millions FC).

Sur 27 milliards 446 millions financés par les bailleurs, 11 milliards 691 millions (42.6%) ont été utilisés pour financer des investissements, 10 milliards 426 millions (37,99%) ont servi pour payer les frais de fonctionnement ; 4 milliards 508 millions (16.42%) ont payé les frais d'assistance technique et 821 millions (2,99%) pour les transferts.

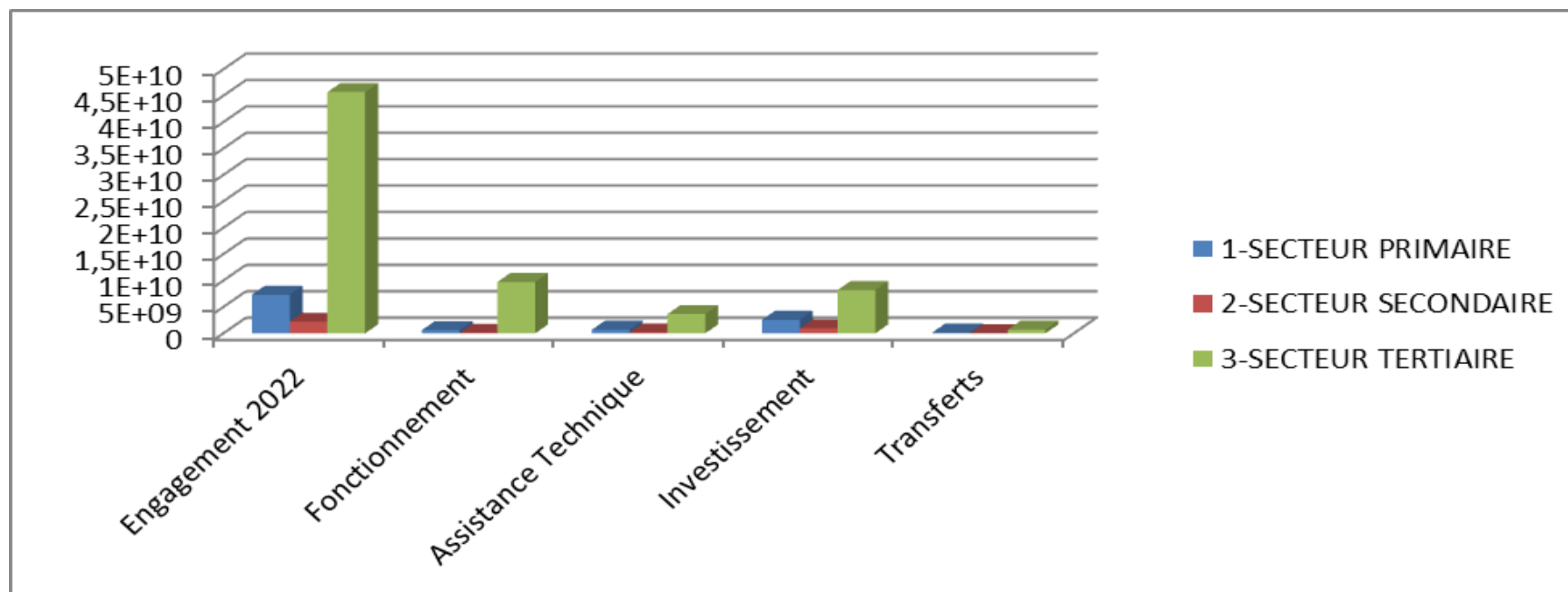
Nous constatons que les financements ont été utilisés en grandes partie pour payer des frais de fonctionnement et de l'assistance technique et non pour les investissements.

Rapport sur l'exécution de la loi des finances 2022

SOUS-SECTEUR	Engagement 2022	Tableau N° 20 : EXECUTION 2022 PAR SECTEUR						
		Fonctionnement	Assistance Technique	Investissement	Transferts	Total	Taux d'exécution	Taux /PIB
1-SECTEUR PRIMAIRE	<u>729 746 787</u>	<u>603 353 781</u>	<u>688 292 530</u>	<u>2 556 231 608</u>	<u>134 090 120</u>	<u>3 981 968 039</u>	<u>54,57%</u>	<u>0,71%</u>
AGRICULTURE	6 540 302 629	391 900 829	632 075 890	2 413 593 948	-	3 437 570 667	52,56%	0,62%
PECHE	111 098 982	2 295 000	4 835 600	11 938 000	2 736 800	21 805 400	19,63%	0,00%
ENVIRONNEMENT	646 068 176	209 157 952	51 381 040	130 699 660	131 353 320	522 591 972	80,89%	0,09%
2-SECTEUR SECONDAIRE	<u>2 189 448 546</u>	<u>97 609 049</u>	<u>171 092 013</u>	<u>937 840 391</u>	<u>-</u>	<u>1 206 541 453</u>	<u>55,11%</u>	<u>0,22%</u>
ENERGIE	2 189 448 546	97 609 049	171 092 013	937 840 391		1 206 541 453	55,11%	0,22%
3-SECTEUR TERTIAIRE	<u>45 679 859 178</u>	<u>9 724 989 300</u>	<u>3 648 803 642</u>	<u>8 197 021 245</u>	<u>687 072 414</u>	<u>22 257 886 601</u>	<u>48,73%</u>	<u>3,99%</u>
TRANSPORT MARITIME	24 271 481 630	374 314 012	415 805 007	6 248 148 903	0	7 038 267 922	29,00%	1,26%
POSTE ET NTIC	181 823 436	1 681 569 223	71 719 105	192 043 448	-	1 945 331 776	1069,90%	0,35%
COMMERCE BANQUE	3 372 036 531	132 320 687	586 258 143	61 810 648	30 726 071	811 115 549	24,05%	0,15%
JEUNESSE SPORT	844 567 871	134 765 333	129 991 958	474 100 925	134 815 044	873 673 260	103,45%	0,16%
TOURISME	4 137 274 393	44 496 208	39 613 309	192 386 321	29 517 600	306 013 437	7,40%	0,05%
EDUCATION	1 895 698 299	399 759 049	583 887 085	184 428 809	194 614 496	1 362 689 439	71,88%	0,24%
GOUVERNANCE	2 812 132 017	561 478 994	1 342 996 435	330 984 300	179 898 084	2 415 357 813	85,89%	0,43%
SANTE	8 164 845 001	6 396 285 795	478 532 600	513 117 890	117 501 118	7 505 437 404	91,92%	1,35%
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>55 166 777 511</u>	<u>10 425 952 130</u>	<u>4 508 188 185</u>	<u>11 691 093 244</u>	<u>821 162 534</u>	<u>27 446 396 093</u>	<u>49,75%</u>	<u>4,92%</u>

Les investissements 2022 ont été en majorité exécutés dans le secteur tertiaire. Dans le tertiaire, le secteur de la Santé a eu 27,34% du total des financements des bailleurs. Le secteur Transport maritime vient en deuxième position en bénéficiant 25,64% du total des investissements.

Graphique N°9



PARTIE IV : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

A. les modifications des crédits

Les crédits ne peuvent être modifiés que par une loi ou des lois des finances rectificatives.

En vertu du principe de la spécialité des crédits, les dotations budgétaires ouvertes dans la loi des finances doivent être exécutées conformément au vote du parlement.

En d'autres termes, les crédits ne peuvent être utilisés que pour l'emploi auquel ils ont été destinés. Cependant, la stricte application de ce principe risquerait de rendre rigide l'exécution du budget et empêcherait l'administration des finances de prendre des mesures correctives nécessaires pour tenir compte des besoins exprimés par les administrations.

C'est pour tenir compte de cette réalité que le législateur a prévu des dispositions permettant au ministre des finances d'effectuer en cours de gestion, sous forme de transfert ou virement, les modifications budgétaires nécessaires.

Les vérifications effectuées en la matière conduisent la juridiction financière à examiner :

- La situation des virements ;
- La situation des transferts.

B. La situation des virements et transferts

L'examen des arrêtés portant virement des crédits a permis de relever les données contenues dans les tableaux ci-dessous.

2.1. Situation des virements d'une nature e à un autre.

Tableau N° 21 : Situation des virements

Référence budgétaire		Inscription		Différence	
Min	Nature	Nouvelle	Précédente	En plus	En moins
08	261	1 743 720 000	2 443 720 000		700 000 000
08	6132	2 200 000 000	1 500 000 000	700 000 000	
31	6580	808 279 234	1 040 279 234		232 000 000
31	6138	808279234	1 040 279 234	232 000 00	
31	6580	1 060 279 234	1 050 279 234		10 000 000
31	6171	260 917 219	250 917 219	10 000 000	
31	6580	1 050 279 234	1 120 279 234		70 000 000
31	6161	417 924 933	347924933	70 000 000	
31	6580	1 220 279 234	2 208 073 933		987 794 699
31	6111	2 139 284 092	1 151 489 393	987 794 699	
31	6580	2 208 073 933	2 288 073 933		80 000 000
31	2441	238 000 000	158 000 000	80 000 000	
31	6580	1 120 279 234	1 220 279 234		100 000 000
31	6173	293 274 475	193 274 475	100 000 000	

Source : Arrêtés des virements

En 2022, les arrêtés de virement signés concernaient uniquement les charges communes et le ministère des Finances.

1.2. Situation des transferts de crédit d'un Ministère à un autre Ministère.

Tableau N° 22 : Situation des transferts

Référence budgétaire		Inscription		Différence	
Ministère	Nature	Nouvelle	Précédente	En plus	En moins
5	6314	1 200 000 000	1 500 000 000		300 000 000
31	648	300 000 000	0	300 000 000	
31	6611	45 645 463	67 645 463		22 000 000
4	6611	4 537 295 368	4 515 295 368	22 000 000	
Total Transfert		6 082 940 831	6 082 940 831	322 000 000	322 000 000

Source : Arrêtés des transferts

C. Constats et observations généraux

1. **Non-respect des délais réglementaires** dans la production des documents de base relatifs au contrôle de l'exécution de la loi de finances en particulier :

- Le projet de loi de règlement par le ministère des finances ;
- L'exécution du PIP par le commissariat général au plan.

2. **Absence de relations fonctionnelles et de rapprochement des données** entre les administrations financières impliquées dans l'exécution du budget.

3. **Absence de collaboration** entre le Commissariat Général au Plan et les autres services d'exécution du budget en ce qui concerne la gestion des ressources externes.

La direction générale du budget et le trésor public ne disposent pas d'informations sur l'exécution des investissements publics sur financement externe.

4. La Direction Générale de la comptabilité publique et du Trésor **ne consolide pas** les comptes avant leur envoi à la Section des Comptes de la Cour Suprême

Conclusions

L'examen de l'exécution de la Loi des Finances 2022, fait ressortir un résultat déficitaire de **14 milliards 424 millions.** .

La pression fiscale s'est détériorée affichant un taux de 7% en 2022 contre 8,3% en 2021.

Pendant que la croissance économique est cependant passée de 2,2% en 2021 à 2,6% en 2022.

Le rapport sur l'exécution du budget permet de constater que la masse salariale, même si elle est maîtrisée ces dernières années, est la plus importante dépense de fonctionnement. Ceci doit attirer l'attention du législateur pendant l'adoption du budget 2024.

La masse salariale est restée toujours importante, représentant respectivement 50,32.% des recettes internes et 63,90% et des recettes fiscales.

Le budget a été exécuté avec quelques dépassements de crédits budgétaires sur certains ministères et qu'aucun arrêté de transfert ou de virement de crédit, n'a été établi pour y remédier. Il s'agit du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'énergie, du ministère de l'aménagement et des charges communes.

Les financements externes représentent un tiers de recettes globales, ont été utilisés en grandes partie pour payer des frais de fonctionnement et de l'assistance technique et non pour des investissements.

L'examen effectué sur les différents comptes a fait observer que les services concernés par l'exécution budgétaire ne collaborent pas et que les informations fournies pour certains comptes sont parfois peu fiables.

Telles sont les observations définitives arrêtées par la Section des Comptes de la Cour Suprême, lors de son audience du 21 octobre 2023 consacrée à l'adoption de son Rapport sur l'exécution des lois de finances 2022.

Fait à la Cour, le 13 Novembre 2023

Le Président de la Section des Comptes

La Greffière de la Section des Comptes

AHAMADI ABDOULBASTOI

Maître Fahimat HASSANE